

Règlement Général

Odyssée Réunion 2025

Article 1 : Organisation

L'association ODYSSEA organise :

- des épreuves pédestres mixtes (10km nature chronométrée, des joggings-marches 5km, des courses enfants) le samedi 8 novembre et dimanche 9 novembre 2025 dans la forêt de l'Etang Salé et sur le site de la salle municipale du Blue Bayou.
- Des épreuves « Alon Bat Karé » connectées (5km et 10km) du samedi 1er novembre 05h00 au dimanche 16 novembre 20h00.

Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui sera disponible par validation en ligne sur la plateforme Virtuelle.

Article 2 : Programme et actualités

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours. Le nombre de dossards sera fonction des jauges autorisées par la Préfecture. Toutes les infos et actualités seront disponibles sur <https://odysea.info/courses/odysea-reunion/>

Programme du Samedi 8 novembre

(Epreuves d'animation sans classement sauf pour le 10 km)

- 7h00 : ouverture du village ODYSSEA REUNION
- 8h30 : jogging + marche 5 km pour tous (nés en 2020 et avant) : départ par vagues.
- 10h30 : Marche de la Diversité (2,6 km accessible aux PMR et à leurs accompagnants – nés en 2020 et avant)
-
- 14h15 : échauffement marmailles
- 14h30 : 0,6 km ti'marmailles (nés en 2019-2020)
- 14h45 : 0,6 km gran'marmailles (nés en 2017-2018)
- 15h00 : 1 km poussins-poussines (nés en 2015-2016)

- 15h15 : 2 km benjamins-benjamines (nés en 2013-2014)
- 15h30 : 2,6 km minimes H et F (nés en 2011-2012)
- 16h15 : échauffement 10 km
- 16h30 : 10km course nature chronométrée et classée (nés en 2010 et avant) - ATTENTION PARCOURS PREVENTION SANTE OBLIGATOIRE POUR LE 10 KM ATTENTION COURSE NON ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT
- 18h00: remise des récompenses du 10 km

Programme du Dimanche 9 novembre

- 7h00 : ouverture du village ODYSSEA REUNION
- 8h30 : randonnée 5 km pour tous (nés en 2020 et avant) – départ par vagues
- 11h: annonce des dons, discours

Les marches et courses ODYSSEA REUNION étant exclusivement réservées aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les chiens, trottinettes, vélos et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

Programme Epreuves connectées du samedi 1^{er} novembre 05h00 au dimanche 16 novembre 20h00

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application Odyssea et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'Epreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté.

En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Article 3 : Modalités d'inscriptions pour les individuels

Les inscriptions individuelles s'effectuent exclusivement sur internet (www.odyssea.info) selon les conditions suivantes :

- **3-1 Inscription pour les épreuves présentiellees du samedi 8 et dimanche 9 novembre**

Jusqu'au mardi 21 octobre à 23h59 sur Internet

<https://odyssea.info/courses/odyssea-reunion/> ou www.run-odyssea.org

Tarifs d'inscription :

Courses Présentielles	En ligne
Courses Enfants + course de la Diversité	5 €
5 Km Marche/Course samedi et dimanche	10 €
Course nature 10 Km	15 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes inscrites seront automatiquement basculées sur les courses connectées.

- **3-2 Épreuves connectées du samedi 1er novembre (5h) au dimanche 16 novembre (20h).**

Les inscriptions seront closes :

- le mardi 21 octobre à 23h59 pour les inscrits avec tee-shirt
- le dimanche 9 novembre à 23h59 pour les inscrits sans tee-shirt

Tarifs d'inscription :

Course Connectée 5km, 10km	Tarif
Dossard connecté seul	5 €
Dossard + T-shirt	8 €
Dossard + T-shirt (ceux qui habitent en Métropole et à l'Étranger)	20 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Renseignements

Par téléphone sur la ligne RUN ODYSSEA au 06 93 39 78 05

Par mail à l'adresse suivante : contact@run-odyssea.org

Sur facebook : www.facebook.com/run.odyssea

- **3-2 Limites d'âges (le jour de la course)**

- **Epreuves présentiellees samedi 8 et dimanche 9 novembre**

- 0,6 km ti'marmailles (nés en 2019-2020)
- 0,6 km gran'marmailles (nés en 2017-2018)
- 1 km poussins-poussines (nés en 2015-2016)
- 2 km benjamins-benjamines (nés en 2013-2014)
- 2,6 km minimales H et F (nés en 2011-2012)
- Marche 2,6 km de la Diversité H et F (nés en 2020 et avant)
- 10 km nature : nés en 2010 et avant
- 5 km jogging : nés en 2012 et avant
- 5 km marche: nés en 2020 et avant

- **Épreuves connectées du samedi 1er novembre (5h) au dimanche 16 novembre (20h).**

- 5km : nés en 2012 et avant
- 10km : nés en 2010 et avant

Pour les 2 courses connectées, une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

Article 4 : Modalités d'inscription Challenge Entreprises et Groupes

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises s'effectuent selon les conditions :

- par internet jusqu'au **jeudi 16 octobre à 23h59.**
 - Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tee-shirts et dossards en amont de l'événement, facturation globale)
- **Un tarif forfaitaire de base de 30 euros TTC** sera appliqué pour tous les groupes au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription du groupe au Challenge.
- Par ailleurs, un minimum de 10 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Article 5 : Permanences de retrait

La liste définitive des dates et lieux de permanences de retrait seront en ligne sur notre site odyssea.info à compter du 1er septembre.

Renseignements :

Par téléphone sur la ligne RUN ODYSSEA au 06 93 39 78 05

Par mail à l'adresse suivante : contact@run-odyssea.org

Une tierce personne peut venir à ces permanences de retrait pour un autre participant, à condition d'être munie d'une photocopie de sa pièce d'identité et de sa convocation.

Article 6 : Pièces justificatives

- Épreuves pédestres 5km randonnée , et courses enfants du samedi 8 novembre et dimanche 9 novembre

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucun certificat médical n'est demandé. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs**

mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.

- Épreuve pédestre 10km nature chronométrée du dimanche 9 novembre

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) Pour être valable, le PPS devra être effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

OU

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences.

- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir également une attestation PPS mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du PPS, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

- Épreuves connectées du samedi 1er novembre 05h00 au dimanche 16 novembre 20h00.

Ces 2 épreuves étant chronométrées, PPS sont obligatoires

Il y aura lieu de remettre :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées)

- Ou une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) valable 3 mois. Une fois sur cette page <https://pps.athle.fr>, 3 vidéos sont obligatoires à regarder et la génération d'une attestation est délivrée.
A la suite de cela, ils n'auront plus qu'à rentrer ce numéro PPS en ligne
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a rajouté sur ces licences.

Article 6 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle **« individuelle accident", épreuve sur site (non connectée)**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odyssée dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

- Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

La sécurité médicale est assurée **uniquement le samedi 8 et dimanche 9 novembre** sur l'évènement présentiel (non connecté) en présence d'un service médical complet.

Article 7 : Droits à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 8 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 9 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : contact@odyssea.info.

La politique de confidentialité de l'association Odyssée en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssée.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, soustraitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail contact@odyssea.info.

Article 10 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course ODYSSEA REUNION vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.